

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 17 septembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 17 septembre 2019 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

**PRÉSENCES**

M. Jean-Philippe Bachand, président  
M<sup>me</sup> Lisette Fréchette  
M<sup>me</sup> Annic Gingras  
M. Jean-Claude Gosselin  
M. Jérôme Guillot-Hurtubise  
M. Réjean Lacroix, vice-président  
M. Daniel Lavoie  
M. Stéphane Lépine  
M. Steve Pelletier  
M. Benoit Champagne, commissaire parent EHDAA  
M<sup>me</sup> Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire  
M<sup>me</sup> Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles  
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives  
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Josée Banville, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles  
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

**ABSENCE**

M. Robert Bureau

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 40**

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-2019-095 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 7.1 *Congédiement pour inconduite d'un membre du personnel de soutien* et en avançant le 11.1 avant le point 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AOÛT 2019**

CC-2019-096 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 août 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**BENOIT CHAMPAGNE, CAROLINE LACROIX ET CHARLOTTE PARÉ SE RETIRENT DE LA SÉANCE À 19 H 45.**

**GOUVERNANCE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT que l'école publique est la responsabilité de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation aux adultes et de formation professionnelle, des services pédagogiques, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources ;

CONSIDÉRANT que les établissements et les services d'une commission scolaire travaillent en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes ;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale ;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités ;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires d'une commission scolaire a notamment pour mandat d'appliquer ces orientations et de gérer les ressources mises à sa disposition dans une perspective qui tient compte des particularités régionales et locales ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement d'une école a notamment pour mandat d'adopter et d'approuver les décisions qui s'appliquent spécifiquement à son milieu ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que le comité de parents d'une commission scolaire a notamment pour mandat de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire ;

CONSIDÉRANT que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population ;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée par le Gouvernement du Québec de procéder à une modification de la gouvernance régionale et locale du réseau des écoles publiques ;

CC-2019-097 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE tout projet de modification de la gouvernance du réseau des écoles publiques du Québec tienne compte des principes de gouvernance suivants :

- Une gouvernance de proximité, autant au niveau régional que local, dans un esprit de subsidiarité.
- Une gouvernance représentative et imputable qui a pour obligation de rendre des comptes et de tenir des séances publiques.
- Une gouvernance partagée entre les représentants des citoyennes et des citoyens qui vivent sur le territoire d'une commission scolaire et les représentants des parents des élèves qui fréquentent les établissements de la commission scolaire.
- Une gouvernance élue qui offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi qu'aux parents la possibilité d'exercer leur droit de choisir démocratiquement leurs représentants.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec et aux commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Jean-Philippe Bachand, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise et Réjean Lacroix ont voté pour la proposition.

Stéphane Lépine et Steve Pelletier ont voté contre la proposition.

**BENOIT CHAMPAGNE, CAROLINE LACROIX ET CHARLOTTE PARÉ REVIENNENT À LA SÉANCE À 19 H 50.**

**BILAN DE LA RENTRÉE 2019-2020**

Édith Pelletier, directrice générale, informe les commissaires de la contribution de chaque service dans le cadre de la rentrée scolaire 2019-2020.

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives, présente l'état de la situation relatif à la clientèle scolaire et à l'organisation scolaire.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, présente les travaux d'investissement réalisés au cours de l'été.

Josée Banville, directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire, présente le budget et les services alloués aux EHDAA de même que l'organisation des sources complémentaires.

Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire, présente l'état de situation en lien avec le transport scolaire le Service de l'informatique.

Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines, présente un bilan des activités réalisées dans le cadre de l'affectation des membres du personnel.

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles, présente l'état de situation en lien avec la perception de la taxe scolaire et les états financiers de la Commission scolaire des Sommets.

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente les dossiers et les projets du secrétariat général et du service des communications.

## **COMITÉS DE TRAVAIL ET COMITÉS PARITAIRES 2019-2020**

### **COMPOSITION DES COMITÉS**

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de rémunération des commissaires ;

CONSIDÉRANT les résolutions CC-2009-104, CC-2009-105 et CC-2009-106 qui instaurent les comités des ressources humaines, de la gouvernance et d'éthique et de vérification et la composition de ces derniers ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de rémunération sur l'ensemble des comités ;

CONSIDÉRANT le dépôt éventuel d'un projet de loi sur la gouvernance et ses conséquences anticipées sur le rôle du Conseil des commissaires ;

CC-2019-098 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'adopter tel quel présenté, la composition des comités de travail.

De reconduire pour l'année 2019-2020, la participation des membres sur les comités telle qu'elle était en 2018-2019.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

Jean-Philippe Bachand, Annic Gingras, Lisette Fréchette, Jérôme Guillot-Hurtubise, Réjean Lacroix et Steve Pelletier ont voté pour la proposition.

Benoit Champagne, Caroline Lacroix, Daniel Lavoie, Stéphane Lépine et Charlotte Paré ont voté contre la proposition.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines est composé du président du conseil des commissaires, de deux commissaires, de deux commissaires substitués, de la direction générale et de la direction du Service des ressources humaines pour une période de deux ans ;

CONSIDÉRANT la démission de madame Hélène Ménard en date du 5 juillet 2019 ;

Le président, Jean-Philippe Bachand, ouvre la période de mise en nomination pour le poste de 2<sup>e</sup> substitut à combler.

Caroline Lacroix, commissaire, propose sa candidature.

Jean-Philippe Bachand, président, déclare close la période de nomination.

CC-2019-099 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE Caroline Lacroix, soit nommée au comité des ressources humaines comme 2<sup>e</sup> substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

La secrétaire générale rappelle certains des points du Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la commission scolaire des Sommets.

**CRR – MODIFICATION DE LA COMPOSITION – INFORMATION**

La directrice générale informe les commissaires d'une modification de la composition du comité de répartition des ressources (CRR) pour permettre plus de flexibilité. Ainsi la personne responsable d'un dossier RH sera celle qui sera présente aux rencontres.

La composition se lira donc comme suit :

- Directrice générale
- Directeur général adjoint et directeur des services éducatifs
- Directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire
- Directeur des ressources financières et matérielles
- Cadre des ressources humaines
- 6 Directeurs du primaire
- 2 Directeurs du secondaire
- 1 Directeur en formation professionnelle
- 1 Directeur en formation générale des adultes

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI**

ATTENDU QU'UNE commission scolaire, qu'elle organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'elle peut déterminer (*article 292. de la Loi sur l'instruction publique*) ;

ATENDU QUE le budget actuel permet de conserver les taux actuellement en vigueur, et ce, jusqu'à ce que le conseil des commissaires adopte une nouvelle résolution sur la tarification de la surveillance du midi ;

CC-2019-100 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi selon ce qui suit :

**Scénario proposé  
Primaire**

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
225 \$	90 \$	45 \$	0 \$

Et que les frais pour les élèves qui dinent occasionnellement à l'école soient fixés à 4 \$ par jour.

**Scénario proposé  
Secondaire**

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
70 \$	70 \$	70 \$	0 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2020-2021 À 2022-2023 (RÈGLE 201) – AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2019-101 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2020-2021 à 2022-2023, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES  
ÉTABLISSEMENTS 2020-2021 à 2022-2023 (RÈGLE 202) –  
AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2019-102 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le projet de répartition des services éducatifs entre les établissements 2020-2021, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RÈGLES ET CRITÈRES RELATIFS À L'INSCRIPTION DES  
JEUNES DANS LES ÉCOLES 2020-2021 (RÈGLE 203) –  
AUTORISATION DE CONSULTATION**

CC-2019-103 Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des organismes concernés le projet Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles 2020-2021, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**BASSIN D'ALIMENTATION DES ÉCOLES DE LA MRC DE  
MEMPHRÉMAGOG**

Considérant la situation démographique dans les différents quartiers de la Commission scolaire des Sommets;

Considérant que les données démographiques prédisent une importante baisse de clientèle pour l'école Sainte-Marguerite située à Magog;

Considérant qu'une telle situation fait en sorte que plus de la moitié des élèves de l'école sont des élèves hors bassin et que cette tendance s'accroîtra au cours des quatre prochaines années;

Considérant qu'il est important d'assurer une stabilité de clientèle d'une école dans un secteur où plusieurs écoles se situent près l'une de l'autre;

Considérant les nombreuses rencontres et travaux effectués par un comité formé de commissaires et de directions afin de proposer une modification;

Considérant la recommandation du comité de déplacer une partie du bassin de l'école Brassard-Saint-Patrice vers l'école Sainte-Marguerite;

Considérant que le secteur qui serait déplacé serait le secteur du Lac Lovering;

CC-2019-104 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'adopter un projet de modification des bassins des écoles primaires de Brassard-Saint-Patrice et Sainte-Marguerite;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

De publier sur le site de la Commission scolaire des Sommets le scénario de modification proposé et de procéder aux consultations des instances concernées.

De prévoir que les élèves présentement inscrits en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année de l'école Brassard-Saint-Patrice, situés sur le territoire transféré vers l'école Sainte-Marguerite, aient la possibilité de terminer leur parcours scolaire dans leur école, avec transport, selon les règles prévues à la Politique régissant le transport scolaire.

D'informer les conseils d'établissement des écoles concernées dans la semaine du 14 octobre 2019;

De tenir une rencontre d'information pour les parents le mardi 22 octobre 2019, à 18 h 30 à l'école secondaire de la Ruche;

De tenir une assemblée publique le mercredi 6 novembre 2019, à 18 h 30, à l'école secondaire de la Ruche;

La décision du Conseil des commissaires sera prise lors de sa séance régulière, prévue le mardi 26 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**HUIS CLOS À 21 H 10**

CC-2019-105 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter d'un dossier de congédiement pour inconduite d'un membre du personnel de soutien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**RETOUR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE À 21 H 12**

CC-2019-106 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à nouveau en assemblée publique.

**CONGÉDIEMENT POUR INCONDUITE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la convention collective des Syndicats d'employées et d'employés de soutien des commissions scolaires francophones du Québec (CSN), notamment relatives aux mesures disciplinaires (article 8-4.00);

CONSIDÉRANT le dossier personnel de ce membre du personnel de soutien portant le numéro de matricule 9506, dont les coordonnées sont jointes sous pli confidentiel (selon le dossier 7.1);

CONSIDÉRANT l'enquête effectuée, les faits et le motif contenus à titre indicatif à la convocation transmise par la directrice générale à ce membre du personnel de soutien, dont les coordonnées sont jointes sous pli confidentiel (selon le dossier 7.1);

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la nature des fonctions de ce membre du personnel et l'importance du lien de confiance;

CONSIDÉRANT les représentations faites par la directrice du Service des ressources humaines et sa recommandation;

CONSIDÉRANT que ce membre du personnel de soutien et ses représentants ne se sont pas prévalus de leur droit d'être entendus par le conseil des commissaires, malgré avoir été dûment informés de cette possibilité;

APRÈS MÛRE DÉLIBÉRATION ET RÉFLEXION,

CC-2019-107 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

De mettre fin à l'emploi de ce membre du personnel de soutien, portant le numéro de matricule 9506, dont les coordonnées sont jointes sous pli confidentiel (selon le dossier 7.1), au 17 septembre 2019, et ce, pour le motif d'inconduite énoncé à l'avis d'intention du 13 septembre 2019 et signé par la directrice générale (selon le dossier 7.1 conservé sous pli confidentiel).

QUE madame Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines, soit mandatée aux fins de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PROJET ÉCOÉNERGÉTIQUE – CHOIX D'UNE ENTREPRISE DE SERVICES ÉCOÉNERGÉTIQUES (ESE)**

CONSIDÉRANT les deux mesures de *Développement durable* « mesure 50641 – *Efficacité énergétique* et mesure 50643 – *Établissements écoresponsables* » du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) lesquelles subventionnent une partie des travaux à être réalisés ;

CONSIDÉRANT la résolution CC-2019-15 du 19 février 2019 autorisant à procéder à l'appel de propositions auprès de trois entreprises de services écoénergétiques (ESE) ;

CONSIDÉRANT la formation d'un comité de sélection pour le choix d'une entreprise de services écoénergétiques (ESE) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2019-108 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires retienne les services de la firme Les Services Énergétiques Écosystème Inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée;

QUE le directeur du Service des ressources financières et matérielles soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien cette étude de faisabilité détaillée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX SOLEILS – CHOIX D'UNE FIRME D'ARCHITECTES**

CONSIDÉRANT l'annonce faite le 21 juin 2019 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école des Deux-Soleils de Magog;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sélection a été formé en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour le choix d'une firme d'architectes, à la suite d'un appel d'offres public publié le 12 août 2019 sur SEAO (no de référence 1296004);

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé le 5 septembre 2019 à l'évaluation des candidatures déposées par les firmes professionnelles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection sur le choix de la firme pour l'architecture.

CC-2019-109 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

De retenir les services de la firme d'architectes ADSP - Architecture et Design pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à l'école des Deux-Soleils de Magog.

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX SOLEILS – CHOIX D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT l'annonce faite le 21 juin 2019 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école des Deux-Soleils de Magog;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sélection a été formé en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour le choix d'une firme d'ingénieurs en génie mécanique et électrique, à la suite d'un appel d'offres public publié le 12 août 2019 sur SEAO (no de référence 1296033) ;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé le 5 septembre 2019 à l'évaluation des candidatures déposées par les firmes professionnelles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection sur le choix de la firme pour ingénierie électrique et mécanique.

CC-2019-110 Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

De retenir les services de la firme d'ingénieurs (génie mécanique et électrique) CIMA + pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à l'école des Deux-Soleils de Magog.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX SOLEILS – CHOIX D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT l'annonce faite le 21 juin 2019 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école des Deux-Soleils de Magog ;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sélection a été formé en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour le choix d'une firme d'ingénieurs en structure et génie civil, à la suite d'un appel d'offres public publié le 12 août 2019 sur SEAO (no de référence 1296048) ;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé le 5 septembre 2019 à l'évaluation des candidatures déposées par les firmes professionnelles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection sur le choix de la firme pour ingénierie structure et civil.

CC-2019-111 Il est proposé par Stéphane Lépine, commissaire, et résolu :

De retenir les services de la firme d'ingénieurs (structure et génie civil) Côté-Jean et associés pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à l'école des Deux-Soleils de Magog.

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ARC-EN-CIEL – CHOIX D'UNE D'ARCHITECTES**

CONSIDÉRANT l'annonce faite le 21 juin 2019 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sélection a été formé en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour le choix d'une firme d'architectes suite à un appel d'offres public publié le 12 août 2019 sur SEAO (no de référence 1296020) ;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé le 11 septembre 2019 à l'évaluation des candidatures déposées par les firmes professionnelles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection sur le choix de la firme pour l'architecture.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CC-2019-112 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

De retenir les services de la firme d'architectes Cimaise pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ARC-EN-CIEL – CHOIX D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS EN GÉNIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT l'annonce faite le 21 juin 2019 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton;

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sélection a été formé en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour le choix d'une firme d'ingénieurs en génie mécanique et électrique, à la suite d'un appel d'offres public publié le 12 août 2019 sur SEAO (no de référence 1296039) ;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé le 11 septembre 2019 à l'évaluation des candidatures déposées par les firmes professionnelles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection sur le choix de la firme pour ingénierie électrique et mécanique.

CC-2019-113 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

De retenir les services de la firme d'ingénieurs (génie mécanique et électrique) Les Services Exp Inc. pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ARC-EN-CIEL – CHOIX D'UNE FIRME D'INGÉNIEURS EN STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT l'annonce faite le 21 juin 2019 par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction d'un nouveau gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT qu'un Comité de sélection a été formé en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour le choix d'une firme d'ingénieurs en structure et génie civil, suite à un appel d'offres public publié le 12 août 2019 sur SEAO (no de référence 1296052) ;

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection a procédé le 11 septembre 2019 à l'évaluation des candidatures déposées par les firmes professionnelles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection sur le choix de la firme pour ingénierie structure et civil.

CC-2019-114 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

De retenir les services de la firme d'ingénieurs (structure et génie civil) Côté-Jean et associés pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**JEAN-PHILIPPE BACHAND SE RETIRE DE LA SÉANCE À 21 H 21.**

**RENONCIATION À LA CLAUSE DU PREMIER REFUS – ANCIENNE ÉCOLE ST-JEAN**

CONSIDÉRANT la résolution CC-2014-74 du 17 juin 2014 ayant autorisé la vente de l'ancienne école St-Jean à la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT l'acte de vente signé le 22 août 2014 devant Me Pierre Corbeil de Corbeil et Drouin, notaires & conseillers juridiques s.e.n.c.;

CONSIDÉRANT que ce contrat contient une clause de premier refus en faveur de la Commission scolaire des Sommets si la Ville d'Asbestos désire aliéner cet immeuble;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire aliéner cet immeuble à la firme K.A.B.S.;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets n'a aucun intérêt à se porter de nouveau acquéreur de l'ancienne école St-Jean du fait que la capacité d'accueil des écoles de la région d'Asbestos est suffisante pour répondre aux besoins de la clientèle;

CC-2019-115 Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets renonce à la clause de premier refus telle que stipulée dans l'acte de vente signé le 22 août 2014;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

QUE la directrice générale et le directeur du Service des ressources financières et matérielles soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire ledit acte de renonciation et tout autre document jugés nécessaires ou utiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**JEAN-PHILIPPE BACHAND REVIENT À LA SÉANCE À 21 H 26.**

**COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Invitation pour le vernissage de la CSS qui aura lieu le 3 octobre 2019.

Inauguration de la piste d'athlétisme de la Ruche le samedi 21 septembre 2019.

Les travaux à l'école St-Pie-X se poursuivent.

Le président a participé aux paniers de la rentrée de la MRC des Sources.

L'inauguration du parc de l'école Masson se tiendra le 20 septembre à 11 h.

**COMMUNICATION DES COMITÉS**

La première réunion du comité de parents aura lieu le 23 octobre 2019.

**COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les paniers de la rentrée ont été distribués dans la MRC de Memphrémagog.

Tenue du Relais Desjardins du Lac Memphrémagog au profit de la Fondation Christian Vachon le 21 septembre 2019.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE À 21 H 40.**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2019-116

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Le président

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale